



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
CHEMIN D'ARBON**

**COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER**

HAUTE-SAVOIE
N° 2026-55

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « EMONET ET FILS – 190 Chemin de Maison Neuve - 74920 COMBLOUX » en date du 11 mai 2026 afin de réglementer la circulation sur le Chemin d'Arbon pour lui permettre de procéder aux travaux de raccordement au réseau AEP d'une maison située au 193 Chemin d'Arbon 74120 MEGEVE ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} :

Dans la période comprise entre le 26 mai 2026 et le 28 mai 2026 inclus, la circulation sera interdite (sauf riverains) sur le Chemin d'Arbon entre la Route Départementale RD 1212 et la Route de Vauvray.

Article 2 :

Dans la période comprise entre le 26 mai 2026 et le 28 mai 2026 inclus, une déviation sera mise en place par l'entreprise EMONET ET FILS.

Article 3 :

Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise « EMONET ET FILS ».**

Article 4 :

Le présent arrêté sera **affiché** sur place **par l'entreprise « EMONET ET FILS ».**

Article 5 :

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté qui sera publié électroniquement à la mairie, sera transmise à la brigade de Gendarmerie de Megève, à la société « EMONET ET FILS », les services techniques et eau de la commune, au SIABS, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 21 mai 2026

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 22/05/2026

Le Maire,


Stéphane ALLARD

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 21 23 12
Email : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr